



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 5 mars 2024, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

No de la demande :	DM 24-01
Nom du requérant :	Louise St-Pierre
Emplacement :	70 avenue Jacques-Cartier
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de 53.07 m.c. avec un abri de 42.45 m.c. qui totalise 95.52 m.c. sur un terrain d'une superficie de 1371.9 m.c., La norme actuelle est de 60 m.c. pour un bâtiment accessoire détaché pour un terrain de moins de 1400 m.c. et de 100 m.c. pour un terrain de plus de 1400 m.c.
No de la demande :	DM 24-02
Nom du requérant :	T.J. Eve Laperle Construction inc.
Emplacement :	Lot 6 371 432 rue Charron
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence avec des marges avant de 6.5 mètres et 5.2 mètres tandis que la norme prescrite de 7.62 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de février 2024

par

Annick Lafontaine

Greffière